



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 068

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

*Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON
Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : ADHESION ET MISE EN PLACE DU CHALLENGE PETIT COMMERCE

Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL, adjointe au Maire, explique que l'année dernière, la Ville de JOINVILLE a mis en place le dispositif « challenge petit commerce » ; des journées nationales des commerces de proximité ont été organisées sur l'ensemble du territoire nationale dans les villes adhérentes ; à JOINVILLE, cette animation a rencontré un franc succès auprès de la population.

L'objectif de cette animation est d'inciter le public à acheter dans les commerces et boutiques du centre-ville, en leur faisant redécouvrir leur attrait.

Compte tenu de ce premier succès, la Ville souhaite reconduire cette animation cette année, et adhérer à ce dispositif ; le montant de l'adhésion est de 1 500 € TTC (la ville bénéficie d'une remise de 50 % au total (dont une remise de 30% au titre des journées nationales du commerce de proximité).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** la présente adhésion,
- Ⓢ **D'autoriser** Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL à mettre en place ces animations,
- Ⓢ **De l'autoriser** à signer tout document,
- Ⓢ **D'imputer** les crédits correspondants au budget pour cette opération de dynamisation du commerce de proximité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

